



Récupération heures de travail payées et non effectuées

Par Ilyyllaa, le **03/12/2015** à **17:12**

Bonjour,

Je suis dans le cas inverse de ce que j'ai lu jusque maintenant sur le forum. Une de mes salariées n'a pas voulu prendre ses congés payés en juillet, mois pendant lequel ses clients étant en vacances. De fait, elle a eu moins d'heures. J'ai maintenu son salaire en accord avec elle contre une régularisation sur les mois suivants: un nouveau client devait lui permettre de régulariser rapidement. Cependant, suite à des absences de sa part, des annulations de clients (dont elle ne m'a pas informé), ses heures payées non effectuées stagnent autour de 20h. Comment puis-je régulariser?

Merci

Par Lag0, le **04/12/2015** à **07:34**

Bonjour,

Quel statut a cette salariée ?

Si elle a un contrat horaire (35 heures ou autre), c'est à vous, son employeur, de lui donner du travail suffisamment pour qu'elle puisse faire son horaire contractuel. Si vous ne le faites pas, vous devez malgré tout la payer pour le salaire prévu au contrat. Et ceci, sans que vous ne puissiez imposer un quelconque rattrapage d'heures puisque c'est vous qui ne lui fournissez pas assez de travail.

Concernant les congés, c'est vous, employeur, qui en imposez les dates. La salariée n'a pas à refuser de partir en juillet si c'est la date de départ que vous choisissiez pour elle, surtout

compte tenu de la situation économique (moins de travail en juillet).